



Département de l'Isère

### Commune de CHUZELLES

#### Plan Local d'Urbanisme Modification de droit commun n°1

Document graphique

Zonage et autres prescriptions

1/5 000<sup>e</sup>

Novembre 2019


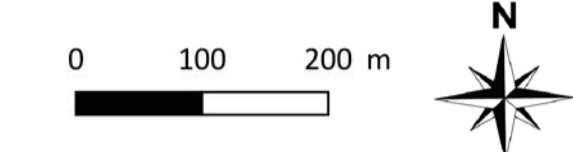
Pièce n°  
**4a**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019,  
Monsieur le Président de Vienne Conduire Agglomération

INTERSTICE SARL  
Urbanisme et Conseil en qualité environnementale

Espace Saint-Germain / Bât. Orion  
30 Av. Général Leclerc : 38 200 VIENNE

04 74 29 95 60 / contact@interstice-urba.com



- Zonage**
- Zones urbaines**
- Uv** Centre du village (zone concourant par une servitude de mitoyenneté définie au titre de l'article L.123-1-5 1° du Code de l'Urbanisme)
  - Ud** Secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
  - Ue** Zone d'extension urbaine (zone concourant par une servitude de mitoyenneté définie au titre de l'article L.123-1-5 1° du Code de l'Urbanisme)
  - Uc** Zone de développement pavillonnaire (RN7)
  - Ua** Zone agglomérée de développement pavillonnaire
  - Uf** Zone d'activités
- Zones naturelles et forestières**
- N** Zone naturelle et forestière
  - Nh** Zone naturelle de corridor écologique
  - Np** Zone naturelle à vocation d'équipement
  - Nl** Zone naturelle de loisirs
  - Nt** Zone naturelle habitée
  - Npco** Zone naturelle protégée
  - Nc** Zone naturelle protégée de corridor écologique
  - Nc** Zone naturelle de carrière
- Zones agricoles**
- A** Zone agricole
  - Ac** Zone agricole de corridor écologique
  - Ap** Zone agricole paysagère de corridor écologique
  - Ap** Zone agricole paysagère
  - Ah** Zone agricole habitée
- Autres prescriptions**
- Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts définis au titre de l'article L.123-1-5 8° du Code de l'Urbanisme**
  - Zone bâtie**
  - Zone d'implantation possible de constructions en zone N au titre de l'article R.123-11c du Code de l'Urbanisme**
  - Zone non adossable au titre de l'article R.121-2 du Code de l'Urbanisme**
  - Primétrie d'orientation d'aménagement et de programmation**
- Aléas naturels**
- Zone inconstructible sauf exceptions**
  - Zone constructible soumise à prescriptions**
- Zones à urbaniser**
- Ua** Zone d'urbanisation future - « Les Terrasses de Caucilla » (zone concourant par une servitude de mitoyenneté définie au titre de l'article L.123-1-5 1° du Code de l'Urbanisme)
  - Ua** Zone d'urbanisation future - « Saint-Hippolyte » (zone concourant par une servitude de mitoyenneté définie au titre de l'article L.123-1-5 1° du Code de l'Urbanisme)
  - Ua** Zone d'urbanisation future sous condition de raccordement au réseau public d'assainissement collectif
- Autres prescriptions**
- Espace boisé classé au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme**
  - Espace boisé à protéger au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme**
  - Silège d'exploitation agricole**
  - Élément bâti à protéger au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme**
  - Bâtiment ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination**
- Des servitudes de mitoyenneté s'appliquent sur le territoire de Chuzelles au titre de l'article L.123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme. Un plan spécifique est joint au présent document graphique du PLU (Pièce 4a)**
- Un plan spécifique des risques, aléas, dangers et nuisances est joint au présent document graphique du PLU (Pièce 4c)**

#### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES au titre de l'article L.123-1-5 8° du Code de l'Urbanisme PLU DE CHUZELLES

N°	Objet	Localisation	Bénéficiaire	Superficie donnée à titre indicatif
1	Création d'une voie de desserte de la zone Saint-Hippolyte	Centre-village	Commune	2 000 m <sup>2</sup>
2	Élargissement de la voie d'accès au cimetière Sud et desserte de la zone Saint-Hippolyte depuis la RD 36	Centre-village	Commune	800 m <sup>2</sup>
3	SUPPRIMÉ PAR LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET N°1			
4	Aménagement d'une liaison piétonne entre le chemin du Royer et l'opération « Les terrasses de Caucilla »	Centre-village	Commune	200 m <sup>2</sup>
5	Création d'une voie entre le parking de l'école et la RD123a	Centre-village	Commune	450 m <sup>2</sup>
6	Création d'une liaison piétonne entre l'école et le lotissement Plein Sud	Centre-village	Commune	100 m <sup>2</sup>
7	Aménagement de l'intersection entre les RD 123 et 123a	Boiron	Commune	250 m <sup>2</sup>
8	Extension des équipements sportifs au stade	Boiron	Commune	3 512 m <sup>2</sup>
9	SUPPRIMÉ PAR LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1			
10	Aménagement d'ouvrages de gestion de l'eau pluviale	Boussolle	Commune	1 070 m <sup>2</sup>
11	Aménagement d'ouvrages de gestion de l'eau pluviale	Martinières	Commune	2 580 m <sup>2</sup>